

Communiqué du Bureau National de l'UPF du 1er septembre 2017

Réaction du Bureau National de Union du Peuple Français **après l'annonce par le gouvernement de sa réforme du Code du travail**

:

□ Les ordonnances sur le Code du travail sont tombées.

Ce que nous redoutions est avéré : des ordonnances pro-patronales à caractère libéral.

Disons-le clairement, elles ne relanceront pas le marché du travail.

Que permettent ces ordonnances ?

Elles sonnent comme la fin du contrat de travail.

Dans un accord d'entreprise, les branches professionnelles pourront modifier les modalités du CDD. En fait, soit vous êtes d'accord, soit vous êtes licencié.

Ensuite, la création d'un "CDI de chantier" qui n'est, en vérité, qu'un contrat précaire n'offrant aucune garantie.

Cette mesure créera de profondes inégalités entre Français, puisqu'un salarié du BTP pourra donc être en "contrat de chantier" alors que d'autres secteurs emploieront en CDI. Mais l'on parle déjà d'une généralisation du CDI de chantier, donc une précarisation générale de l'emploi. Plus de CDD (forme), moins de CDI. Voilà leur véritable slogan !

Ensuite, concernant les indemnités prud'homales, deux ans d'ancienneté vaudront trois mois de salaire ; 30 ans, 20 mois de salaire ; l'autorisation pour les multinationales de licencier en France pour permettre plus de dividendes aux actionnaires va créer une véritable concurrence déloyale entre ces multinationales et les TPE/PME.

Nos générations futures seront sacrifiées.

Le télétravail a été évoqué sans trop grande importance. Pourtant, cela permettrait un réel équilibre entre vie personnelle et professionnelle, pour sauver nos campagnes, y maintenir l'emploi, mais pour cela il faut une politique volontariste pour aménager nos territoires ruraux mais c'est loin d'être le cas car Emmanuel Macron s'était targué de mettre le haut débit partout d'ici 2020 sauf que les moyens pour y parvenir n'ont pas été évoqués.

Seul point positif, la possibilité de négociation dans les entreprises qui comptent jusqu'à 20 salariés, sans passer par un syndicat puisqu'il n'y a pas de représentation syndicale dans ces dernières.

Mais les TPE/PME demandaient plus de souplesse, plus de sécurité pour les salariés, par une indemnisation à la hauteur des services rendus par le salarié et une formation professionnelle et continue. Or, nous le voyons, aucune mesure n'a été prise en faveur du salarié.

Nous aurions aimé voir dans ces ordonnances, le durcissement sur le travail détaché (*supprimer, dans un premier temps, la directive pour obliger les entreprises, faisant appel à de la main d'œuvre européenne, de payer leurs charges sociales en France, ensuite relancer les métiers manuels, valoriser les filières professionnelles, aider les réorientations, une simple baisse de charges ne pourra pas éviter l'appel à la main d'œuvre étrangère*) mais le président de la République préfère invectiver la Pologne plutôt que d'entreprendre une mesure capitale, l'application générale de l'association capital-travail, la baisse des charges, une simplification administrative et une baisse de l'impôt afin de relancer l'activité des TPE/PME.

Le gouvernement a tout simplement répondu aux injonctions du Medef qui salue « *une étape importante et intéressante* »
... tout est dit !

